



**EUROPE 1**

**LOUIS SCHWEITZER – Le 01/06/2008 – 09:07:20**

*JOURNALISTE*

Bonjour Louis SCHWEITZER.

*LOUIS SCHWEITZER*

Bonjour.

*JOURNALISTE*

Vous présidez la HALDE, la HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE. Aujourd'hui, vous nous parlez d'une personne qui a été l'objet de discrimination en raison de son origine.

*LOUIS SCHWEITZER*

C'est l'histoire de mademoiselle KATOUM (phon) qui a saisi la HALDE après avoir été harcelée en raison de ses origines. Elle est originaire du Cameroun, elle prépare un BTS de commerce international dans un lycée. Dans le cadre de ce BTS, elle effectue un stage d'un mois dans une entreprise d'import-export. Encore lycéenne, il s'agit de son premier contact avec le monde du travail et l'objet du stage, c'est justement de découvrir le fonctionnement de l'entreprise et les relations du travail. Dès le début tout se passe mal, l'accueil n'est pas bon, mademoiselle KATOUM dit qu'elle a subi une véritable persécution verbale assortie de mesures vexatoires. Il lui est interdit de s'asseoir dans le bureau de sa responsable de stage, de toucher quelque document que ce soit car, lui dit-on, je cite « elle pourrait laisser des traces en raison de sa couleur ». Elle est également humiliée par des reproches formulés : nulle, peu intelligente, mal élevée. Elle est cantonnée des journées entières sans aucune tâche précise à effectuer avec interdiction de parler aux autres.

*JOURNALISTE*

Comment on prouve ces faits extrêmement graves ?

*LOUIS SCHWEITZER*

Effectivement, c'est la difficulté que rencontrent souvent les victimes de harcèlement. Mademoiselle KATOUM a pu obtenir 2 témoignages écrits d'anciennes salariées qui confirment ses dires. D'autres salariés ont confirmé verbalement ses propos mais refusent de témoigner par peur de représailles. Et donc, la preuve aurait du mal à être faite devant un tribunal.

*JOURNALISTE*

Et de son côté, qu'est-ce que l'entreprise a dit ?

*LOUIS SCHWEITZER*

Le chef d'entreprise dit ne pas se souvenir de cette stagiaire. Parallèlement, et c'est un peu contradictoire, il affirme que le stage s'est bien déroulé, il décrit les missions confiées et dit qu'il n'y a pas eu de problème.

*JOURNALISTE*

Là pour l'entreprise et le lycée, lui ?

*LOUIS SCHWEITZER*

Mademoiselle KATOUM, il faut le souligner, est une bonne élève,



sociable et qui ne cause aucun problème. Le proviseur confirme que le professeur en charge de ce stage avait été informé de la situation, il avait recommandé de saisir une association.

**JOURNALISTE**

Est-ce que mademoiselle KATOUM a été pénalisée dans sa scolarité ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Heureusement non, mais enfin c'est un insupportable ce qui lui est arrivé. Et elle s'est trouvée toute seule face à une difficulté où personne ne l'a aidée. Et donc ce qu'a demandé la HALDE au ministère de l'Education, c'est de faire en sorte qu'il y ait une procédure d'alerte qui fasse que des adolescents, dans la même situation que mademoiselle KATOUM, trouvent un appui, puissent signaler, prévenir et combattre ce type de comportement. Et bien sûr, la HALDE a rappelé à la société en question les termes de la loi et les sanctions prévues par le Code pénal en cas de discrimination raciale.

**JOURNALISTE**

Merci Louis SCHWEITZER, on vous retrouve dimanche prochain. Je vous rappelle les coordonnées de la HALDE, l'adresse c'est 11 rue Saint-Georges dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, sinon le téléphone, vous pouvez faire le 08.1000.5000.09:10:10FIN{